

DEMANDE DE « CHEQUE EAU » AU TITRE DU TARIF SOLIDAIRE DE L'EAU

La Communauté de Communes du Bassin de Pompey met en œuvre une tarification solidaire de l'eau pour aider les habitants à faibles revenus à payer leurs factures d'eau. Qu'ils soient abonnés directement ou indirectement au service de l'eau de la Communauté de Communes, ils peuvent prétendre au « chèque eau ».

Si l'eau vous est facturée directement par la Communauté de Communes ou par un délégataire (VEOLIA ou SAUR) ou si l'eau fait partie de vos charges locatives, vous pourrez bénéficier du « chèque eau ».

De manière concrète, le « chèque eau » est dématérialisé et correspondra à un virement du montant calculé en fonction de la composition du ménage et de ses revenus.

Pour qui ?

Les ménages dont le quotient familial est inférieur à 450 €. Il sera calculé sur la base de votre feuille d'imposition.

Quel montant ?

Chaque ménage éligible percevra annuellement un « chèque eau » de 20 €, majoré de 10 € par enfant à charge.

A qui vous adresser ?

- Pour déposer votre demande :

Complétez ce formulaire et adressez-le par courrier ou courriel avec les pièces à fournir (liste au dos) à votre mairie ou CCAS

- Pour obtenir votre facture acquittée ou votre relevé de charges acquitté :

Abonnés d'un compteur :

Par mail et selon votre commune de résidence *:

- ✓ Au Bassin de Pompey
- ✓ A Veolia
- ✓ A la Saur

eau@bassinpompey.fr
clientele.lsh@veolia.com
karine.huquenin@saur.com ou
yannick.pauly@saur.com

Locataires

Auprès de votre propriétaire ou bailleur social

*liste jointe

DEMANDEUR

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Téléphone : Courriel :

Type de logement : Appartement Maison

Statut : Locataire

Nom du bailleur :

Adresse :

.....

Propriétaire

Composition du foyer et situation familiale :

Nombre de personnes à charge (tel que pris en compte par l'administration fiscale dans la détermination du nombre de parts fiscales du foyer) :

Dont.....enfants

LES PIECES A FOURNIR

Dernier avis d'imposition du foyer.

RIB pour le virement du chèque eau.

Facture d'eau acquittée (si je reçois directement ma facture d'eau)

OU

Dernier relevé de charges acquitté (si mes consommations d'eau sont incluses dans les charges locatives)

J'atteste sur l'honneur que les informations apportées sont exactes. J'ai pleinement conscience qu'en cas de fausse déclaration je m'engage à rembourser les sommes indues et je m'expose à des sanctions prévues par le code pénal.

Date : / /

Signature :

J'autorise le traitement informatique des données destinées à l'instruction de ma demande

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à traiter votre demande. Les destinataires des données sont les agents du CCAS, des élus, et de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey dans la limite de leurs attributions respectives.

Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à la Communauté de Communes du Bassin de Pompey en envoyant un courriel à eau@bassinpompey.fr.

La Communauté de Communes dispose par ailleurs d'un Délégué à la Protection des données joignable au 03.83.67.48.10

Nota : Dans le cadre de l'instruction de votre demande, le CCAS ou le Bassin de Pompey peuvent être amenés à vous demander des renseignements complémentaires.